

PLAN FACULTAIRE

Politique en vigueur du 1er mai 2017 au 30 avril 2018

Approuvé par le Comité facultaire des Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales le 11 avril 2017.

Soumis au Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, pour approbation

1. Remarques préliminaires

Dans ce Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite de la FESP, les montants dévolus aux bourses offertes dépendent du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps complet fréquentant les différents programmes de cycles supérieurs offerts par la Faculté. Il est important de préciser que la FAAAD ne peut présenter des soldes déficitaires dans ce fonds et ne peut également avoir des surplus qui excèdent les montants reçus au cours d'une année. La Faculté entend redistribuer en entier à ses étudiantes et étudiants les montants versés par l'Université annuellement.

Ce plan, en vigueur du 1er mai 2017 au 30 avril 2018, pourra cependant être modifié en tout temps en fonction des entrées (nombre d'étudiants inscrits dans les programmes) et des sorties (nombre de demandes de bourses). Ainsi, les montants indiqués ci-dessous pourront fluctuer en cours d'année.

Il est à noter que certaines situations exceptionnelles peuvent justifier le report des échéances prévues dans le plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite. Dans cette éventualité, l'étudiante ou l'étudiant est tenu de justifier sa demande de report des étapes, en fonction du nombre de sessions où il ou elle n'est pas inscrit(e) à la maîtrise ou au doctorat, en raison d'un motif tel que les suivants : congé de maternité ou de paternité, problèmes de santé ou toute autre circonstance de force majeure.

2. Principes du soutien financier et engagement facultaire

Le soutien financier à la réussite des personnes inscrites à un programme de maîtrise ou de doctorat est accordé sous la forme de bourses liées à la réussite. Ce plan comporte des étapes (ou jalons) définies à l'avance, à franchir selon les délais normaux d'une progression à temps complet et sanctionnées par un montant déterminé. La Faculté s'engage à rendre publiques les modalités du plan. Ce dernier énoncera d'ailleurs de façon claire ce qui est garanti et ce qui ne l'est pas, ce qui provient des Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et ce qui provient d'autres sources le cas échéant. De plus, la Faculté s'engage à honorer ses engagements selon un mode d'attribution annuel en maintenant les mêmes étapes aux mêmes moments tout en ajustant à la hausse ou à la baisse les montants en fonction du budget disponible.

La période d'application de ce plan s'étend sur l'année financière, c'est à dire du 1^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

Les étapes du plan sont définies en vue de l'accomplissement des objectifs institutionnels et visent le succès du plus grand nombre. Les objectifs institutionnels et facultaires du plan d'attribution des Bourses de réussite sont les suivants :

- diminuer la durée des études;
- augmenter le taux de diplomation;

- augmenter, pour les programmes où cela est pertinent, le nombre d'étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles.

Les besoins de nos programmes à la FAAAD démontrent que nous devons prioriser la progression et la diplomation.

Sont admissibles à ces bourses, tous les étudiants inscrits à temps plein, au moins deux semestres sur trois, aux programmes des cycles supérieurs de la Faculté. Il est permis pour un étudiant boursier de recevoir les sommes des Bourses s'il rencontre les jalons qui touchent son programme.

3. Mandat du comité facultaire

Le comité facultaire assure la responsabilité pédagogique et administrative du soutien financier à la réussite et, à ce titre :

- évalue l'atteinte des objectifs institutionnels aux cycles supérieurs de sa faculté et peut décider de prioriser l'un ou l'autre, de la même façon pour les deux cycles ou de manière distincte pour chacun d'eux;
- élabore et fait évoluer selon les besoins le plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite de chacun des cycles et le fait approuver par le Conseil facultaire de la FAAAD;
- attribue conséquemment le budget annuel dédié à chacun des cycles et effectue les virements qui s'imposent;
- produit un rapport d'évolution de la performance de ses plans facultaires, une année sur deux, auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Composition du comité facultaire

Le comité est composé des directeurs et directrices de chacune des unités administratives de la Faculté ou de leur représentants (un par unité) et d'étudiants (avec voix délibérative). Il comporte une représentativité paritaire des étudiants; se joignent à eux la vice-doyenne aux études et à la recherche, qui préside le comité, et la directrice exécutive de la Faculté (avec voix consultative). Si un directeur d'unité délègue un représentant, ce dernier est choisi parmi les directeurs ou directrices de programmes des cycles supérieurs de son unité.

Pour l'année académique 2016-2017, le comité est formé des membres suivants :

- Suzanne Leblanc, présidente du comité (vice-doyenne aux études et à la recherche de la FAAAD).
- Sonja Behmel, étudiante au doctorat en ATDR (ÉSAD)
- Jean Dubé, directeur du programme de 3^e cycle de l'ÉSAD.
- François Dufaux, directeur des programmes de 2^e cycle en sciences de l'architecture (ÉARC).
- Michel Fleury, directeur de l'École de Design (ÉDES) ;
- Julien Landry, étudiant à la maîtrise simultanée en architecture et en design urbain (ÉARC)
- Meriol Lehmann (étudiant à la maîtrise en art (ÉART)
- Jocelyn Robert, directeur de l'École d'art (ÉART).
- Une vacance (poste étudiant de l'École de design)
- Andrée Savard, directrice exécutive de la FAAAD.

Pour assurer la validité des décisions du comité lors des réunions, il est établi que le quorum est fixé à 5 membres.

5. Le plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite R au deuxième cycle

NOTE : Les montants accordés au plan R diffèrent de ceux du plan P car ils sont principalement basés sur le nombre de sessions requises pour compléter les programmes. Cette différence ne témoigne en aucun cas de la valeur relative accordée aux différents programmes.

Plan R-1 : Afin d'encourager les étudiantes et les étudiants à mener à terme leurs études dans un délai raisonnable, une bourse de **500\$** leur sera remise si le jalon prévu est respecté et s'ils sont inscrits à temps plein à l'un des programmes suivants :

- Maîtrise en arts visuels
Maîtrise en arts visuels : art avec la communauté
Maîtrise interdisciplinaire en art
Maîtrise en ATDR (avec mémoire)
Maîtrise en design - MDM (avec mémoire)
- avoir fait le dépôt initial de leur mémoire ou de leur essai au terme de la session 6, ou au terme de la session 9 pour les étudiants inscrits à deux programmes simultanément. Le dépôt initial doit avoir été dûment autorisé par le directeur ou la directrice de recherche ;

Plan R-2 : Afin d'encourager les étudiantes et les étudiants à mener à terme leurs études dans un délai raisonnable, une bourse de **750\$** leur sera remise si le jalon prévu est respecté et s'ils sont inscrits à temps plein au programme suivant :

- Maîtrise en sciences de l'architecture
- Maîtrise en design urbain

Annuellement, en mars, selon la disponibilité des fonds, d'autres bourses pourraient être consacrées à une ou des activités de rayonnement.

6. Le plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite P au deuxième cycle

Plan P-1 : Afin d'encourager les étudiantes et étudiants inscrits aux programmes suivants, à terminer dans un délai raisonnable, une bourse de **250\$** leur sera remise lors du dépôt de l'essai à la session 5 ou avant.

- Maîtrise en design (design d'interaction)
- Maîtrise professionnelle en ATDR ; les étudiants doivent avoir obtenu tous les crédits pour la diplomation lors du dépôt de leur essai.

Plan P-2 : Afin d'encourager les étudiantes et étudiants inscrits au programme suivant, à terminer dans un délai raisonnable, une bourse de **200\$** leur sera remise lors du dépôt de l'essai à la session 5 ou avant.

- Maîtrise professionnelle en architecture

Pour les étudiants inscrits aux deux programmes de maîtrise suivants maîtrise professionnelle en architecture et maîtrise en design urbain ou maîtrise en sciences de l'architecture, les bourses prévues de 750\$ et de 200\$ à chacun des plans sont cumulables.

Annuellement, en mars, selon la disponibilité des fonds, d'autres bourses pourraient être consacrées à une ou des activités de rayonnement.

7. Le plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite au doctorat

Afin de soutenir les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leur programme d'études et de les inciter à le mener à terme dans un délai raisonnable, quatre bourses (totalisant un montant d'un minimum de 8 000 \$ leur seront attribuées au cours de leur cheminement s'ils franchissent les étapes qui ponctuent leur programme d'études dans des délais prescrits.

Admissibilité:

- être inscrit à temps plein aux programmes de :
 - Doctorat en aménagement du territoire et développement régional ;
 - Doctorats sur mesure en lien avec l'École d'architecture, l'École d'art et l'École de design ;

Jalons prévus et sommes versées:

- bourse de 500 \$ attribuée lors de la réussite de l'examen rétrospectif de doctorat avant ou au terme de la 7^e session depuis la première inscription au programme ;
- bonification de 500\$ de la bourse de réussite de l'examen rétrospectif lorsqu'il est devancé à la 6^e session ;
- bourse de 500 \$ attribuée lors de la réussite de l'examen prospectif de doctorat au terme de la 7^e session depuis la première inscription au programme ;
- bonification de 500\$ de la bourse de réussite de l'examen prospectif lorsqu'il est devancé à la 6^e session ;
- bourse de 1 000 \$ attribuée après avoir obtenu un avis favorable du directeur avec ou sans avis du comité de thèse au terme de la 10^e session depuis la première inscription au programme ;
- bonification de 1000\$ de la bourse lorsque le premier avis favorable est devancé à la 9^e session ;
- bourse de 1 000 \$ attribuée après avoir obtenu un avis favorable du directeur avec ou sans avis du comité de thèse au terme de la 13^e session depuis la première inscription au programme ;
- bonification de 1000\$ de la bourse lorsque le second avis favorable est devancé à la 12^e session ;
- bourse de 1 000 \$ attribuée lors du dépôt initial de la thèse. Cette démarche doit être complétée avant la fin de la 16^e session universitaire depuis la première inscription au programme. Le dépôt initial doit avoir été dûment autorisé par le directeur ou la directrice de recherche ;
- bonification de 1000\$ de la bourse lorsque le dépôt initial est devancé à la 15^e session.

D'autres primes pourraient être versées selon la disponibilité des fonds :

Annuellement, en mars et selon la disponibilité des fonds, d'autres bourses pourraient être versées pour une communication, une exposition ou une publication arbitrée par un comité artistique ou scientifique en rapport avec les études poursuivies dans le cadre du doctorat, qui sera réalisée entre le 1^{er} mai et le 31 août et ce, dans un délai qui s'étend entre la première et la seizième session.

Lors de l'appel aux étudiants pour cette bourse, l'étudiant devra vérifier son admissibilité en consultant le plan ci-joint.

Valeur totale potentielle: plus de 8 000 \$, selon la disponibilité des fonds.

8. Modalités de versement des bourses

La Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design fera connaître le plan par l'entremise de son site Web et les écoles informeront les étudiants par courriel et par les médias électroniques des conditions pour l'obtention des bourses. Par ailleurs, tout étudiant pourra s'adresser au secrétariat de son école afin de connaître les critères et pour vérifier son admissibilité à l'une ou plusieurs d'entre elles.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de faire la demande de versement de la bourse. Pour ce faire, il doit accéder à son dossier étudiant dans Capsule sous l'onglet « Renseignements sur les études ». La liste de toutes les bourses en fonction du programme fréquenté se trouve dans la page « Activités de formation à la recherche », puis « Soumettre une demande de bourse ».

L'étudiant peut faire la demande de bourse après la période d'abandon des cours avec remboursement des droits de scolarité. La date limite pour faire la demande est la fin de la période d'abandon des cours sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité de la session courante lorsque l'étudiant atteint le jalon.

L'étudiant qui a droit à une bonification d'une bourse pour accomplissement devancé peut faire la demande simultanément pour les deux montants, et ce, même s'ils ont deux sessions différentes d'échéance.

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite 2017-2018

Feuille de route schématisant les étapes et les montants accordés à chacun des étudiants.

LE PLAN FACULTAIRE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE RÉUSSITE **R-1** AU DEUXIÈME CYCLE

Maîtrise en arts visuels

Maîtrise en arts visuels : art avec la communauté

Maîtrise interdisciplinaire en art

Maîtrise en ATDR (avec mémoire)

Session	Jalon	Détail	Prime
S01			
S02			
S03			
S04			
S05			
S06	Dépôt initial		500 \$
S07			
S08			
S09			
Variable	Activité spéciale	Selon disponibilité des fonds	
Montant possible par étudiant			500 \$

Autre prime à planifier selon la disponibilité des fonds

Session	Jalon	Détail	Prime
Variable	À déterminer	Rayonnement, activités spéciales, etc.	À déterminer

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite 2017-2018

Feuille de route schématisant les étapes et les montants accordés à chacun des étudiants.

LE PLAN FACULTAIRE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE RÉUSSITE **R-2** AU DEUXIÈME CYCLE

Maîtrise en sciences de l'architecture

Maîtrise en design urbain

Session	Jalon	Détail	Prime
S01			
S02			
S03			
S04			
S05			
S06	Dépôt initial		750 \$
S07			
S08			
S09	Dépôt initial ¹	Programmes simultanés	750 \$
Variable	Activité spéciale	Selon disponibilité des fonds	
		Montant possible par étudiant	750 \$

Autre prime à planifier selon la disponibilité des fonds

Session	Jalon	Détail	Prime
Variable	À déterminer	Rayonnement, activités spéciales, etc.	À déterminer

¹ Pour les étudiants inscrits à deux programmes de maîtrise en architecture, les bourses prévues 750\$ et de 200\$ à chacun des plans sont cumulables

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite 2017-2018

Feuille de route schématisant les étapes et les montants accordés à chacun des étudiants.

LE PLAN FACULTAIRE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE RÉUSSITE **P-1** AU DEUXIÈME CYCLE

Maîtrise en design multimédia

Maîtrise professionnelle en ATDR

Session	Jalon	Détail	Prime
S01			
S02			
S03	Dépôt essai (MDM)		250 \$
S04			
S05	Dépôt initial ²		250 \$
S06			
S07			
S08	Dépôt initial ³	Programmes simultanés	250 \$
Variable	Activité spéciale	Selon disponibilité des fonds	
		Montant possible par étudiant	250 \$

Autre prime à planifier selon la disponibilité des fonds

Session	Jalon	Détail	Prime
Variable	À déterminer	Rayonnement, activités spéciales, etc.	À déterminer

²Les étudiants en ATDR devront avoir obtenu tous les crédits pour la diplomation lors du dépôt de leur essai au plus tard à la session 5.

³Les étudiants en ATDR devront avoir obtenu tous les crédits pour la diplomation lors du dépôt de leur essai au plus tard à la session 8.

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite 2017-2018

Feuille de route schématisant les étapes et les montants accordés à chacun des étudiants.

LE PLAN FACULTAIRE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE RÉUSSITE **P-2** AU DEUXIÈME CYCLE
Maîtrise professionnelle en architecture

Session	Jalon	Détail	Prime
S01			
S02			
S03			
S04			
S05	Dépôt initial		200 \$
S06			
S07			
S08	Dépôt initial ⁴	Programmes simultanés	200 \$
Variable	Activité spéciale	Selon disponibilité des fonds	
		Montant possible par étudiant	200 \$

Autre prime à planifier selon la disponibilité des fonds

Session	Jalon	Détail	Prime
Variable	À déterminer	Rayonnement, activités spéciales, etc.	À déterminer

⁴ Pour les étudiants inscrits à un programme de maîtrises simultanées, les bourses prévues de 750\$ et de 200\$ à chacun des plans sont cumulables

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

Plan facultaire d'attribution des Bourses de réussite 2017-2018

Feuille de route schématisant les étapes et les montants accordés à chacun des étudiants.

LE PLAN FACULTAIRE D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE RÉUSSITE AU DOCTORAT

Session	Jalon	Détail	Prime
S01			
S02			
S03			
S04			
S05			
S06	Examen rétrospectif - bonification Examen prospectif - bonification	Avis favorable du comité thèse	500\$ 500\$
S07	Examen rétrospectif Examen prospectif		500\$ 500\$
S08			
S09	Progression 1 - bonification	Avis favorable du directeur avec avis ou non du comité de thèse	1000\$
S10	Progression 1	Avis favorable du directeur avec avis ou non du comité de thèse	1000\$
S11			
S12	Progression 2 - bonification	Avis favorable du directeur avec avis ou non du comité de thèse	1000 \$
S13	Progression 2	Avis favorable du directeur avec avis ou non du comité de thèse	1000 \$
S14			
S15	Dépôt Initial - Bonification	Dépôt initial dûment autorisé par le directeur ou la directrice de recherche	1000 \$
S16	Dépôt Initial	Dépôt initial dûment autorisé par le directeur ou la directrice de recherche	1000 \$
Montant possible par étudiant			8 000 \$

Autres primes à planifier

Session	Jalon	Détail	Prime
S01 à S16	Diffusion	Selon disponibilité des fonds	